



le **cnam**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Investissez  
dans l'avenir  
avec **nous !**

Taxe d'apprentissage  
**2022**

Conservatoire national des arts et métiers

# le cnam en bref

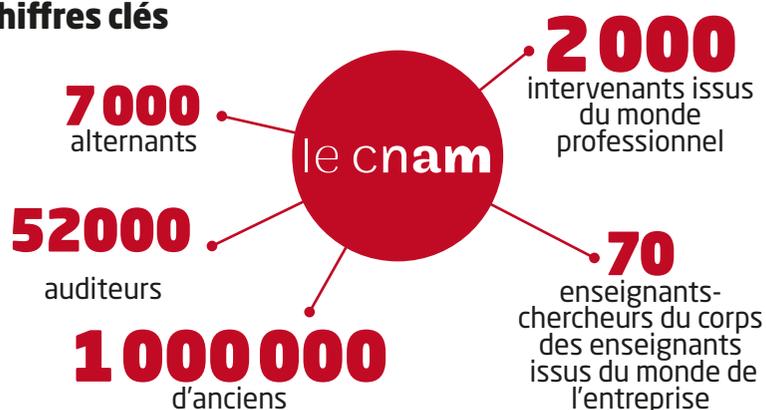


## Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des salariés
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à tous, le goût de l'innovation



## Chiffres clés



## La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 lieux d'enseignement



# À quoi va contribuer le versement de votre taxe d'apprentissage au Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

## **Mettre en œuvre** des formations adaptées à vos besoins

- Des parcours individualisés et accompagnés
- La création d'un CFA pour le développement de formations en apprentissage

## **Bâtir ensemble** des réponses pour accompagner vos projets

- Création d'écoles internes
- Ingénierie et mise en œuvre de formations-actions
- Enquêtes post-formation auprès des élèves en alternance
- Accompagnement VAE et bilan de compétences
- Diagnostic et accompagnement de la digitalisation de la formation et des actions de formation en situation de travail (Afest) dans votre entreprise

Mais aussi...

## **Se former autrement** grâce à l'innovation technologique et pédagogique

- Un laboratoire d'innovation et d'expérimentation, pour imaginer les dispositifs de formation de demain
- Des salles immersives pour favoriser l'innovation et la conception de stratégies prospectives dans votre entreprise

## Chiffres clés alternance 2020-2021

# 367

alternants (contrats et périodes de professionnalisation /pro A, contrats d'apprentissage), dont 320 élèves en apprentissage

# 21

sessions de formation de bac+2 à bac+5

# +400

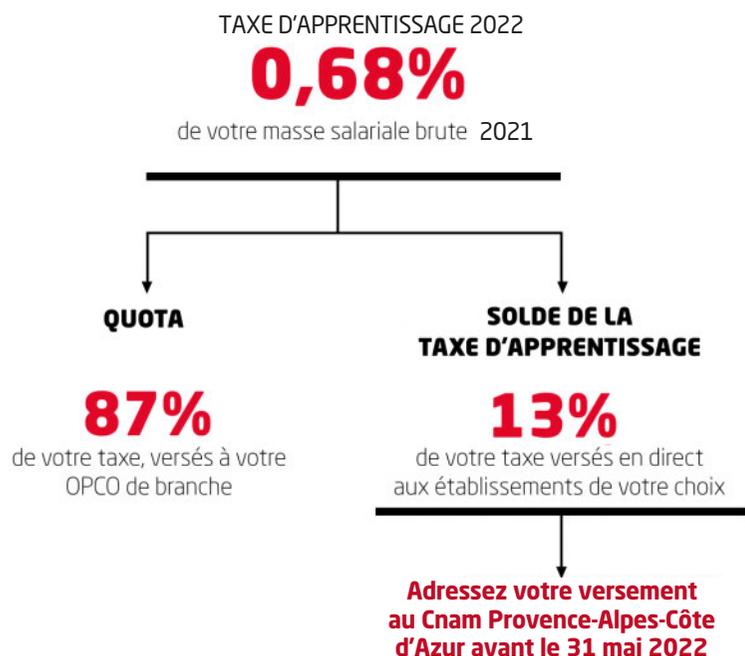
entreprises partenaires



# Soutenir le Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis 2020, les mécanismes de la taxe d'apprentissage ont fortement évolués dans le cadre de la «Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel».

Les CFA sont directement financés par les OPCO selon un niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles. La partie de la taxe d'apprentissage dédiée aux formations hors apprentissage (désormais nommée le solde de la TA) ne représente plus que 13% de la taxe d'apprentissage. Les fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise. Elle est directement affectée par les entreprises aux établissements de formation.



Le CFA du Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Pour les formations en :

- Assurance
- Économie Gestion
- Transport logistique
- Vente Marketing
- Génie industriel
- Génie civil et bâtiment
- Informatique
- Supply chain

## Affectez votre taxe

Pour affecter les 13% de la taxe d'apprentissage, vous devez remplir le bordereau de versement accessible en ligne et nous effectuer directement un virement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2022 ou nous adresser un chèque à l'adresse suivante :

### Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service comptabilité Taxe d'Apprentissage  
12, place des Abattoirs 13015 Marseille

Sur ce bordereau, mentionnez le Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur par le code UAI :

**CFA Cnam Paca** | 0134303G

Un reçu vous sera envoyé avec le montant et la date de versement.

## TÉLÉCHARGER LE BORDEREAU DE VERSEMENT :

[www.cnam-paca.fr/alternance-entreprises](http://www.cnam-paca.fr/alternance-entreprises)

## Contact :

- ▶ tél. 09 72 34 65 60
- ▶ [taxeapprentissage@cnam-paca.fr](mailto:taxeapprentissage@cnam-paca.fr)
- ▶ 12, place des Abattoirs 13015 Marseille

Merci, votre soutien  
nous est très précieux.